

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS								
Nombre de conseillers	Séance du 30 septembre 2022,								
<table border="1"> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Votants</th> <th>Absents</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> </table>	En exercice	Présents	Votants	Absents	10	7	9	3	L'an deux mil vingt-deux, le trente du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.
En exercice	Présents	Votants	Absents						
10	7	9	3						
Date de convocation : 22/09/2022	Présents : Alexandra BERGER, Laurence BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Aline MAUCHERAT, Romain VIGIER.								
Date d'affichage délibération : 04/10/2022	Elus excusés ayant donné pouvoir : Pascal LIMARE ayant donné pouvoir à Romain VIGIER, Daniel PILLET ayant donné pouvoir à Aline MAUCHERAT.								
	Absente excusée : Charline RAGEAU.								
	Secrétaire de séance : Romain VIGIER.								
Délibération n° 2022 09 30 05 : Décision modificative n°2									

La trésorerie de Chambéry a rejeté le mandat relatif à la résiliation de notre ancien copieur.

Afin de clôturer ce dossier, il faut solder les indemnités de résiliations (prises en charge par le nouveau prestataire) sur le compte 6718 mais ce chapitre n'est pas assez alimenté à ce jour.

Monsieur le Maire présente la proposition de mouvements de crédits suivante :

-		
-	DEPENSES	RECETTES
-	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
-	FONCTIONNEMENT	
-	D 6718 : Autres charges exceptionnelles	7 853.00 €
-	TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	7 853.00 €
-	R 7381 : Taxe add. droits de mutation	7 853.00 €
-	TOTAL R 73 : Impôts et taxes	7 853.00 €
-	Sous - total	7 853.00 €
-	Total Général	7 853.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative n°2.

Vote : adopté à l'unanimité (9 voix pour).

Le Maire,



André DAZY

Envoyé en préfecture le 04/10/2022	
Reçu en préfecture le 04/10/2022	
Affiché le 04/10/2022	
ID : 073-217302058-20220930-2022093005-DE	